Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT OU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 28 septembre 2015

n° 22/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Bernard BARJOU est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Sophie MANIAGO, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Jean-Claude DE BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Pierre IZARD, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Serge OURLIAC, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

I.COUTUREAU à N.CALMET, M.DUTECH à MC.GAROFALO, P.FRAISSE à P.ESPUNY, JC.GOUXETTE à A.ITIER, JC.LANDET à P.POUNT-BISET, P.MAUGARD à C.CABROL, C.PRADEL à N.NACCACHE, P.RUIZ à JP.FLUMIAN, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice: 63

Présents ou représentés : 46

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Rémy ZANATTA.

Excusés:

Mme Josiane RANCINANGUE, Agnès SOULIER.

Mrs Brice ASENSIO, Patrick CHESNAY, Claude LAFON, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Patrick de PERIGNON.

<u>Objet</u>: Demande d'une subvention pour l'aménagement des locaux administratifs auprès du Conseil Départemental de l'Aude

Vu la délibération du 02 mars 2009 actant l'achat d'une maison à usage de locaux administratifs située au seuil de Naurouze, commune de Montferrand (11),

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°27/2014 du 21 octobre 2014 actant le projet de travaux d'aménagement des locaux administratifs,

Le Président rappelle que par délibération du 2 Mars 2009, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'approuver le projet d'acquisition d'un immeuble à usage de locaux administratifs situé au Seuil de Naurouze.

Une première tranche de travaux avait été réalisée au printemps 2010 afin d'installer le siège administratif du Syndicat Mixte du Pays Lauragais.

La volonté de poursuivre la structuration territoriale a amené les élus du Lauragais à transformer le Syndicat mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et à mutualiser les locaux et les équipes techniques avec le GAL des Terroirs du Lauragais et ce au 1^{er} janvier 2015.

Cette évolution est particulièrement constructive pour porter efficacement le projet de territoire mais nécessite d'engager quelques travaux d'aménagement des locaux administratifs afin d'accueillir l'équipe du GAL. Différentes options ont été étudiées et le comité syndical a retenu un projet global permettant à la fois de créer de nouveaux espaces de travail, d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et d'adapter les accès pour les personnes à mobilité réduite.

Pour le financement de cette opération qui s'élève à environ 108 000 € TTC, le PETR du Pays Lauragais a recours à l'emprunt à hauteur de 69 500 €.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental de l'Aude pour permettre la concrétisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- 1°) **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude,
- 2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 28 Septembre 2015.

Le Président

Georges MERIC

Courriel: scot.lauragais@orange.fr